



MINISTRE DE
LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE D'ELIG-MFOMO

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



MINISTRY OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

LÉKIE DIVISION

ELIG-MFOMO COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

TENDER'S BOARDS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/C-EMO/SG/STADU/CIPM/2024 DU 13-05-24

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE D'ELIG-MFOMO CENTRE, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

I- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2024, le Maire de la Commune d'Elig-Mfomo, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE D'ELIG-MFOMO CENTRE tel que définis ci-après :

N°LOT	DESIGNATION DES TRAVAUX	COMMUNE
1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EM d'Elig-Mfomo centre.	ELIG-MFOMO

II- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries en élévation ;
- La charpente et couverture ;
- Les menuiseries ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les VRD.

III- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces travaux est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'OS de démarrage des travaux.

IV- ALLOTISSEMENT

Ces travaux sont constitués en un (01) lot unique :

N°LOT	DESIGNATION DES TRAVAUX	COMMUNE
1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EM d'Elig-Mfomo centre.	ELIG-MFOMO

V- COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Dix-sept Millions (17 000 000) Francs CFA**.

VI- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés, Entreprises ou Groupement d'Entreprises, de droit camerounais, exerçant dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

VII- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDEVEL, Exercice 2024, sur la ligne d'imputation budgétaire ci-après : 58 27 100 02 641126 464211 821

N°LOT	DESIGNATION DES TRAVAUX	COMMUNE
1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EM d'Elig-Mfomo centre.	ELIG-MFOMO

VIII- CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **TROIS CENT QUARANTE MILLE (340.000) Francs CFA** soumissionné et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

IX- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie d'Elig-Mfomo, dès publication du présent avis.

X- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie d'Elig-Mfomo, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **Vingt-cinq mille (25.000) FCFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payable à la Recette Municipale de la Mairie d'Elig-Mfomo, la quittance devra avoir le numéro de l'avis d'appel d'offre. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse Complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, Email.

XI- PRESENTATION DES OFFRES :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur autre que le blanc.

XII- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Mairie d'Elig-Mfomo au plus tard le 10-06-24 à 12 Heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 001 /AONO/C-EMO/SG/STADU/CIPM/2024 DU 13-05-24

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE D'ELIG-MFOMO DANS LA COMMUNE D'ELIG-MFOMO, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

XIII- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un établissement ou organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **TROIS CENT QUARANTE MILLE 340.000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement de soumission peut être remplacé par la garantie d'une caution délivrée conformément aux dispositions de l'article 141 alinéas 1 et 2 du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics. Egalement, les chèques certifiés et les chèques banques et les hypothèques légales sont admis à la place de la caution de soumission.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en photocopies certifiées conformes par le service émetteur, ou une autorité administrative compétente (Sous-préfet, Préfet, Gouverneur...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres, délivrée par un établissement financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

Le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

XIV- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en (01) temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres technique et financière aura lieu le 10-06-24 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de la Commune d'Elig-Mfomo dans la salle des Actes de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

XV- CRITERES D'EVALUATION :

15.1 PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

15.1.1 Pièces Administratives

- ✓ Non production ou non remplacement dans un délai de 48 heures par les soumissionnaires d'une pièce absente ou non conforme du dossier administratif (*à l'exception de la caution de soumission*);
- ✓ L'absence de la caution de soumission à l'ouverture ;

- ✓ Pièce falsifiée, ou fausse déclaration (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).

NB : la dite caution de soumission n'est pas remise séance tenante.

15.1.2 Offre technique

- a) Entreprise figurant dans la liste des entreprises défaillantes, annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
- b) Fausse déclaration, document falsifié ;
- c) Dossier technique incomplet (absence de la rubrique méthodologie d'exécution des travaux et planning) ;
- d) Non existence de la capacité financière d'un montant minimal de dix-sept millions (17 000 000) de francs Cfa,
- e) Délai d'exécution des travaux supérieur à celui du DAO ;
- f) Non satisfaction, au moins de 70% des critères essentiels.

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète (absence de la lettre de soumission, du BPU, du DQE ou du SDP) ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (BPU, DQE et SDP) ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur les principaux critères ci-après :

- Expérience du personnel d'encadrement ;
- Les références de l'entreprise ;
- La disponibilité du matériel et des équipements ;
- Méthodologie d'exécution.

XVI- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'Entreprise attributaire du Marché sera celle dont l'offre sera jugée conforme, pour l'essentiel, aux prescriptions du DAO et évaluées la moins-disante.

XVII- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

XVIII- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie d'Elig-Mfomo ; Tél : 677 76 57 22

AMPLIATIONS :

- MINMAP/Ydé ;
- Préfet Lekié
- DDMAP/L
- DDMINDDEVEL/L
- Président CIPM-EMO ;
- ARMP Ydé ;
- ARCHIVES/CHRONO ;
- AFFICHAGE ;

Fait à Elig-Mfomo, le 13-05-24
LE MAIRE





MINISTERE DE
LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE D'ELIG-MFOMO

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



MINISTRY OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

CENTER REGION

LÉKIE DIVISION

ELIG-MFOMO COUNCIL

GENERAL SECRÉTARIAT

TENDER'S BOARDS

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°001/ONIT/C-EMO/CIPM/2024 OF 13-06-24, ON EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE CONSTRUCTION OF TWO BLOC OF CLASS ROOM IN
EM ELIG-MFOMO CENTER IN THE COUNCIL OF ELIG-MFOMO IN THE LEKIE DIVISION,
CENTER REGION.

FUNDING: PIB MINDDEVEL-EXERCICE 2024

I-Subject:

Within the frame work of the execution of public investment projects for the 2024 financial year,
the Mayor of the Council of Elig-Mfomo, Contracting Authority hereby launches an Open National
Invitation to Tender for the construction of one (01) bloc of two (02) class room in
EM ELIG-MFOMO CENTER

II- Scope Of Works

The works involve the following tasks inter alia:

- Preparatory works;
- Excavations;
- Foundations;
- Inclination masonry;
- Roofing framework;
- Metal fittings;
- Woodworks;
- Electrical works;
- Surface coating-painting;
- Diverse works etc.

III-Eligibility

The involvement in this invitation to tender is open with equal conditions to Cameroon-Law related firms and companies experienced in Building and Civil Engineering.

By this invitation to tender, interested companies are called upon to provide authentic information which will be useful for the choice of those that can meet the needs of the required service after an in-depth and objective appraisal of their application files.

IV-Finance

Works which form the subject of this invitation to tender is financed by the Public Investment Budget of MINDDEVEL, 2024 financial year under budgetary lines as below:

N° LOT	DESIGNATION OF WORKS	AMOUNT	IMPUTATION
1	CONSTRUCTION OF ONE (01) BLOC OF TWO CLASS ROOM IN EM ELIG-MFOMO CENTER	17 000 000	58 27 100 02 641126 464211 821

V-Tender File Consultation

The tender file may be consulted upon publication of this notification, during working hours, at the Council of Elig-Mfomo, General Secretary Tél: 677 76 57 22.

VI-Tender file acquisition

The tender file may be acquired at the Council of Elig-Mfomo, upon publication of this invitation to tender and presentation of a receipt attesting to the payment of a non-refundable sum of (25 000) F CFA in to the Municipal treasury of Elig-Mfomo Council.

VII-Tenders presentation

The documents include in the tender application must be classified in three different envelopes which must be sealed later. The following framework must be taken into consideration:

- Envelope A must contain the administrative documents (Volume 1);
- Envelope B must contain the technical proposal (Volume 2);
- Envelope C must contain the financial allocation (Volume 3).

The above-mentioned tenders presented as such will be inserted in a simple envelope bearing only the main tender references. This one must also be closed and sealed for confidentiality. The different documents of each tender should be numbered in accordance with the tender file order and separated by some interpolated sheets of the same colour.

VIII-Tenders submission

Each tender drafted in English or French in seven (7) copies, one (01) original and six (06) copies marked as such, sealed against a receipt must reach the Council of Elig-Mfomo, no later than 10-06-24 at 12 0'clock local time and shall be labelled as :

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

N°_001_/ONIT/C-EMO/EMO/CIPM/2024 OF 13-05-24, ON EMERGENCY PROCEDURE
FOR THE CONSTRUCTION OF ONE (01) BLOC OF TWO CLASS ROOM IN
EM ELIG-MFOMO CENTER IN THE COUNCIL OF ELIG-MFOMO IN THE LEKIE
DIVISION, CENTER REGION.

FUNDING: PIB MINDDEVEL-EXERCICE 2024

“DISCLOSED ONLY DURING THE EVALUATION SESSION OF TENDER APPLICATIONS”

IX-Tenders compliance

Each applicant will include in his administrative file a deposit (in compliance with the model attached) issued by a first- class banking institution approved by the Ministry in charge of Finance and whose list features in Document 12 of the tender file, and valid for thirty (30) days with effect from the tender- validity deadline. The deposit's amount stands at 340 000 F CFA/Lot.

They must dated less than three (03) months and valid on the day of the tender disclosure

Lest they be rejected, should compulsory be submitted only the originals and copies of the other required administrative documents (valid) certified by either the issuing service or an administrative authority (Senior Divisional Officer/ Divisional Officer) in keeping with the requirements of the special tender regulation.

All tenders not in conformity with the Tender File shall be declared irrecoverable notably the absence of the caution delivered by a bank of the first order confirmed by the Minister of Finance or the non-respect of the models as prescribed in the tender file shall amount to rejection of the tender.

X-Tenders disclosure

Tenders disclosure will be done in one stage on than 10-06-24 at 12.00 pm prompt by the Internal Tenders Board of the Council of Elig-Mfomo.

Only tenderers may attend the opening session or have themselves represented by a person of their choice (even in case of joint venture) having a sound knowledge of their file.

XI- Application deadline

Tender applicants will have twenty (20) days to apply upon publication of this notification.

XII-Time frame

The execution deadline sets by the Project Owner is four (04) calendar months.

XIII-Tender evaluation criteria

13.1 Eliminary criteria

13.1.1 Administrative documents

a) Incomplete or non-compliant administrative file; (subject to the dispositions of point 1.1 of Circular n°002/CAB/PM of 31st January 2011 relating to the amelioration of the Public Contracts System)

- b) False declaration or forged document, (the Tender Board or Contracting Authority reserves the right to verify the authenticity of any documents in doubts);
- c) falsify documents.

13.1.2- Technical file

- a) Companies that have abandoned or executed their contracts after the date line in the last three (03) years or their names figured on the list of companies at fault published by the Minister of Public Contracts (cf. decision N° 283/D/MINMAP/SG/DAJ/CRC/CEA1 of 08 may 2019);
- b) False declaration or forged document;
- c) Absence in the technical proposal of a column indicating the organization, planning and understanding of the project;
- d) Absence of financial capacity;
- e) Absence of the report of visit of site
- d) Failure to score at least 70% of the total essential criteria.

13.1.3- Financial offer

- a) Incomplete financial tender;
- b) Omission of a quantified unit price from the price schedule;
- c) Absence of a sub-detailed price.

13.2 essential criteria

Evaluation of essential qualification criteria will be binary (Yes/No) and based following:

- a) Qualification and the experiences of the workers/technicians;
- b) Presentation of Tender Bids;
- c) Technical reference
- d) The availability of materials, personnel and essential equipment.

XIV-Maximum number of lots

The tender consist of only two (02) lots.

XV-Contract award

The Mayor of Council of Elig-Mfomo, Contracting Authority awards the contract to the applicant whose file, technically skilled, assessed and appealing with the lowest bid deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

XVI-Tender validity

Applicants will be bound by their tenders for a period of ninety (90) days with effect from the tender-submission deadline.

XVII-Further information

Further technical information may be obtained during working hours at Elig-Mfomo Council, Tél: 677 76 57 22.

Copies to

- PREFET Lekie
- DDMAP-Lekie;
- ARMP/CE;
- ICACP Elig-Mfomo
- CHRONO/ARCHIVES;
- NOTICE BOARD

Elig-Mfomo, 13-05-24

The Mayor

